



ma belle soeur peut-elle repartir au cameroune avec mon neveu

Par **maturie**, le **28/09/2010** à **22:07**

bonjour, mon frère s'est marié avec une camerounaise, arrivée en france ils ont eu un fils qui à 4 ans maintenant, depuis un an elle lui fait vivre la misère, il dort dans le canapé, elle ne lui fait pas à manger, elle n'arrête pas de lui dire qu'elle veut plus d'argent, lui dit sans cesse qu'elle finira par avoir le logement et elle le pousse à partir de chez eux. Pour ne pas effrayer son fils, il a fini par partir et demande le divorce. Elle le menace de repartir avec son fils au cameroun, (son fils est né en france)

Ma question est simple ,peut-elle repartir avec leur enfant au cameroune
Merci

Par **Domil**, le **28/09/2010** à **22:49**

S'il a demandé le divorce, il a un avocat, ça sert aussi à poser ce type de question.
Il peut saisir d'urgence le JAF pour obtenir une interdiction de sortie du territoire pour son fils.

Par **jeanluc62**, le **29/09/2010** à **17:16**

bonjour

je suis confronté aussi au memes problemes que votre frere mais a l inverse je suis pas marier.

elle s est enfuit du domicile en pleine nuit avec son ami, a radier les enfants de l ecole a mon inssu.

elle vient d obtenir sa carte de resident de 10ans et donc elle prend le large..

elle est camerounaise aussi ,nous avons une fille de 4ans, elle a un fils de 6ans.

pour ce qui est de ta questions oui faut saisir le jaf mais bon ton frere connait bien ces filles et je sais que rien ne peu les arreter quitte a imiter une signature.

moi j ai plein de mains courantes, elle est parti , il a pas encore eux de jugement mais m empeche de voir ma fille!!! elle me nargue au tel et se sent forte.

je comprend ce que ton frere ressent car je vie actuellement la meme chose.